



Crowdfunding Sept conseils utiles pour prêter ou investir

- Le financement participatif creuse son sillon en France, entre belles promesses et désillusions.
- Voici comment réussir à valoriser votre épargne en soutenant un projet auquel vous croyez.

1 Apprenez à connaître les différentes familles de financement

On trouve de tout dans le *crowdfunding*, littéralement «financement par la foule» ou financement participatif. Le principe : mettre en relation des porteurs de projets et des investisseurs qui vont apporter leur contribution financière, via une plateforme accessible sur Internet.

Le spectre des projets proposés au financement est large : de la réalisation d'un film documentaire, au soutien à un voyage d'étudiants, en passant par la précommande d'un objet – parfois pas encore au stade du prototype –, un investissement au capital d'une jeune pousse ou encore le prêt à une entreprise ou à un professionnel. Vous pouvez ainsi, soit effectuer un don – avec ou sans contrepartie pour le prêteur – soit devenir actionnaire ou créancier.

En pratique, chaque plateforme est spécialisée. En France la démarche a pris son essor dès 2008, à partir de la microfinance, avec Babyloan, un service de prêts sans intérêts accordés à des entrepreneurs des pays émergents. À partir de 2010, Kisskiss-

bankbank et Ulule se sont lancés à leur tour. Leur créneau ? Avant tout, le soutien de projets à dimension culturelle.

Ce n'est qu'en 2012 que le terrain de l'épargne a commencé à être défriché, même si Wiseed, pionnière en investissement en capital, s'est créée dès 2009.

2 Choisissez une plateforme spécialisée en prêt, en financement...

Si vous souhaitez investir ou prêter une partie de votre épargne auprès de PME, votre premier réflexe sera de vous assurer de l'existence même de la plateforme que vous comptez utiliser... Comme tout se passe par Internet, gare aux faux sites de *crowdfunding* ! Pour vous y retrouver, rendez-vous sur le site de l'Orias, le registre des professions financières réglementées. Depuis fin 2014, la France s'est en effet dotée d'une réglementation du *crowdfunding* avec l'ambition de combiner encouragement de l'innovation, meilleures conditions de financement pour les entreprises et protection de l'épargnant.

Les plateformes de prêts doivent disposer du statut d'intermédiaire en financement parti-

cipatif (IFP), tandis que les spécialistes du financement de haut de bilan – via des actions, des obligations classiques ou convertibles et des minibons (reconnaissance de dette) – doivent justifier d'un statut de conseiller en investissement participatif, délivré par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Enfin, trois acteurs – Wiseed, EOS Venture et Pre-IPO – sont, aujourd'hui, prestataires en services d'investissement. De quoi leur permettre d'offrir toute la palette d'outils d'investissement et d'opérer directement en Europe depuis la France.

Bien évidemment, un tel filtre ne suffit pas. Intéressez-vous aussi au cœur de métier des différents acteurs. Dans le domaine du prêt, Lendix et Unilend financent les PME et TPE (très petites entreprises). En revanche, Credit.fr, aujourd'hui numéro deux du marché français, cible en priorité les TPE et les professionnels. Lancé l'an dernier, We-sharebonds vise uniquement le créneau des PME.

Même spécialisation du côté des plateformes en capital. Si vous vous intéressez aux start-up présentes dans le numérique ou aux entreprises innovantes, ne manquez pas Smartangels et



Sowefund, fidèles à leur positionnement initial en première et deuxième levées de fonds.

D'autres plateformes pionnières ont élargi leur offre au-delà des jeunes pousses. Comme **Anaxago**, **Wiseed** s'est à son tour lancé dans le *crowdfunding* immobilier. Mais cette plateforme va maintenant encore plus loin, avec des émissions de titres participatifs pour des coopératives, des obligations pour des projets d'énergie ou des parts dans des sites d'«agroforesterie», avec un premier projet dans une plantation de cacao au Pérou.

3 Répartissez vos investissements pour réduire les risques

Une fois déterminés la catégorie d'entreprises et le type de financement (actions, obligations, contrats de prêt, minibons), observez deux règles d'or pour limiter vos risques. Tout d'abord, ne dépassez pas 5 à 7% de votre patrimoine financier à ces investissements dans le non-coté. Ensuite, au sein de cette poche, si vous prêtez 1 000 euros, mieux vaut opter pour dix fois 100 euros que deux fois 500 euros. Vous répartirez ainsi vos risques : sectoriels,

géographiques ou selon la nature du projet.

Pour faire un bon tri, intéressez-vous aux méthodes de choix des plateformes. Pour les prêts, elles puisent leurs dossiers soit dans les demandes qu'elles reçoivent en direct, soit auprès d'apporteurs d'affaires comme les courtiers ou les géants du commerce sur Internet, qui leur vendent des listes de noms de clients à potentiel.

Si la course aux volumes n'est jamais bon signe, une plateforme qui ne propose aux investisseurs que quelques projets par trimestre doit aussi vous inciter à la vigilance ! Essayez d'en apprendre le plus possible sur leurs méthodes de notation (*scoring*). Ont-elles, par exemple, accès aux notes publiées par la Banque de France, qui permettent d'avoir la vision la plus récente possible de l'état réel des finances des entreprises ?

Si vous peinez à obtenir ces informations, rendez-vous sur les forums consacrés aux prêts, tels goodmorningcrowdfunding.com ou Crowdlending.fr, qui dresse un baromètre mensuel apprécié, avec la liste des projets et les montants financés. Le forum Hellocrowdfunding.com traite, lui, d'immobilier, un marché très dynamique.



4 Vérifiez le sérieux de la plateforme et lisez bien le contrat avant de signer

Vous vous demandez peut-être pourquoi des entreprises vont se financer auprès de particuliers, alors que c'est normalement la mission des banques. Comprenez que la plupart des entreprises qui se tournent vers des plateformes ne sont pas des canards boiteux que les banques refusent de financer.

Pour les emprunteurs, c'est souvent un moyen d'accélérer les délais et de financer des projets comportant des besoins spécifiques. Un établissement bancaire classique accepte, par exemple, de financer le rachat de murs de commerce, mais elle répugnera à la prise en charge des aménagements intérieurs.

Enfin, la démarche permet aux entreprises de s'affranchir partiellement des règles draconiennes des sûretés associées à tout emprunt bancaire.

Dès lors, prenez en compte l'alignement de vos intérêts avec ceux des autres investisseurs et de la plateforme. Cette dernière a-t-elle une simple approche d'intermédiaire, pour prendre au passage 3 à 5% du montant levé, plus 1% du capital restant dû chaque année ? Ou bien s'inscrit-elle dans la durée ?

La lecture des contrats de prêt est bien sûr indispensable. Les meilleurs prévoient le rôle de l'intermédiaire en cas de retard de remboursement et sa capacité de négociation, en votre nom, pour restructurer la dette à la majorité des créanciers.

Pour les investisseurs en capital, demandez-vous si vous devenez actionnaire en direct de la jeune pousse ou via une holding

ad hoc qui investira dans le tour de table. La présence de *business angels*, en tant que coinvestisseurs, ou d'investisseurs institutionnels, comme prêteurs, constitue un gage de sécurité. Ainsi, chez Lendix, le leader français du marché du prêt (lire l'encadré ci-contre), les institutionnels, parmi lesquels CNP, Assurances, Groupama, le fonds européen d'investissement ou BpiFrance, participent à une majorité des montants financés.

5 Ne vous laissez pas griser par des promesses intenables

Qu'il s'agisse d'un prêt (jusqu'à 2000 euros par projet) ou d'un investissement en actions non cotées de jeunes entreprises (sans plafond), gardez à l'esprit que le segment des petites entreprises (PME et TPE) est l'un des plus risqués.

Pour les prêts, votre rendement net sera sensiblement inférieur au taux d'intérêt brut affiché (4,5 à 9%). En effet, ces taux s'entendent avant défaut de remboursement et fiscalité (acompte forfaitaire de 24%, ajusté selon votre taux marginal d'imposition sur le revenu, et prélèvements sociaux de 15,5%). Le gouvernement d'Édouard Philippe mettra-t-il en œuvre une taxe forfaitaire (*flat tax*) de 30%, comme l'a promis le candidat Macron durant la campagne présidentielle ? D'ores et déjà, vos pertes en capital sont déductibles de vos revenus d'intérêts.

Pour les actions, l'argument fiscal est primordial puisqu'il intervient en amont de l'investissement. Vous pouvez déduire 18% de votre investissement de votre impôt sur le revenu et

même 50% de votre ISF.

Gardez-vous toutefois d'en compter des rendements très supérieurs à ceux des placements traditionnels : scrutez, pour cela, les statistiques de défaut de paiement que chaque plateforme doit tenir à jour sur son site. C'est un bon moyen de faire le tri entre les bons et les mauvais élèves, même s'il reste beaucoup à dire sur la qualité des statistiques fournies, ce qui est pourtant un véritable enjeu pour la pérennité du secteur.

6 Tenez compte de l'illiquidité de votre épargne pour plusieurs années

Il n'existe pas, à ce jour, de marché secondaire pour le *crowdfunding*. Par conséquent, vos investissements ne sont pas «liquides», c'est-à-dire échangeables. Le remboursement d'un prêt dépend de la durée du contrat (6 à 72 mois), il combine intérêts et fraction du capital. Quant aux investissements en actions (non cotées), tout dépendra du succès de l'entreprise et de sa future valorisation. Mieux vaut donc ne pas compter sur ces sommes pour régler une dépense urgente ! Des projets sont toutefois en cours pour tenter d'y remédier. *Smartangels* – qui se veut la plateforme des start-up – pourrait proposer une première solution de transactions de titres d'ici à la fin de l'année.

En revanche, soyez rassuré sur la mobilité des liquidités qui ne sont pas investies. Si le versement de fonds vers les plateformes est d'une grande simplicité (par virement ou carte bancaire), le retrait l'est tout autant. En réalité vos fonds sont déposés chez un opérateur de paiement – auprès duquel vous



aurez préalablement ouvert un compte – et non au sein de la plateforme elle-même.

Lorsque vous donnez un ordre de retrait de fonds, comptez trois à cinq jours ouvrés pour que les sommes retirées soient créditées sur votre compte courant.

7 Diversifiez-vous dans les énergies renouvelables ou l'immobilier

Ne vous limitez pas à une seule plateforme, tant pour les prêts que pour les actions. Vous aurez ainsi accès à un nombre de dossiers à financer plus élevé. Et ne négligez pas les plateformes thématiques. Deux catégories profitent de vents porteurs.

D'abord, le financement de la transition énergétique, avec des plateformes dédiées aux projets liés aux énergies renouvelables, comme **Enerfip**, **Lendosphere**, **Lumo** et **Akuocoop**. Ensuite l'immobilier, avec **Anaxago Immobilier**, **Wiseed Immobilier**, **Lymo** et **Crowdfundingimmo**. Dans ce cas, il vous est proposé de financer des constructions de logements. Les taux de rendement annoncés – jusqu'à 12% l'an pour une durée d'engagement souvent limitée à dix-huit mois – semblent si attrayants qu'ils paraissent presque suspects...

Plus que jamais, posez-vous les bonnes questions : quelle est la nature de mon investissement ? Vais-je prêter ou devenir actionnaire d'une holding engagée dans la promotion immobilière ? Privilégiez les sociétés par actions simplifiées (SAS) et fuyez celles en nom collectif ou les sociétés civiles qui, en cas de mauvaise fortune du projet, pourraient vous rendre responsable des dettes de la société sur votre propre patrimoine !

Lionel Garnier



Prêts La croissance du marché ralentit

Simple respiration ou coup d'arrêt ? Le marché français du prêt participatif connaît quelques ratés en ce début d'année. Selon le baromètre Crowdlending.fr, les montants financés n'ont progressé que de 32% sur les quatre premiers mois de l'année, à 29,5 millions d'euros. Le rythme tranche avec 2016 : 83 millions d'euros prêtés sur l'année, en hausse de 160%. Selon KPMG, l'ensemble du marché, incluant le non-rémunéré, a atteint 97 millions en 2016.

Plus surprenant, le nombre de projets est stable sur les quatre premiers mois (217 contre 211 un an plus tôt), à comparer aux 651 projets de 2016. Étonnant alors que les besoins en financement sont loin d'être satisfaits.

45% pour le leader

Cette moindre progression est sans doute passagère. Si Crédit.fr a gagné du terrain, certains ténors du segment, comme Unilend et Lendix, ont ralenti leur production. Leader français, Lendix continue de dominer

largement le segment, avec 45% de part de marché (55% l'an dernier).

Inaction et radiation

17 plateformes ont proposé au moins un projet à financer depuis le début de l'année (16 en 2016). 82 sont enregistrées auprès du registre des professions financières réglementées (Orias) sous un statut d'intermédiaire en financement participatif. Par conséquent, une sur cinq est réellement active. Sans parler de la trentaine qui a d'ores et déjà été radiée.

Lendix, leader français, vise l'Europe

Devenir, d'ici à 2020, la première plateforme de financement par prêt d'Europe continentale : Olivier Goy, cofondateur de Lendix avec Patrick de Nonneville en 2014, ne cache pas ses ambitions. La société qui s'est imposée en deux ans comme leader de ce jeune marché, a déjà commencé à placer ses jalons en Europe. Elle a ouvert deux têtes de pont en Espagne et en Italie. D'ici à 2020, les Pays-Bas et l'Allemagne suivront.

Partenariats

Le succès de Lendix, qui revendique 77 millions d'euros financés depuis mars 2015 – et 16,4 millions déjà

remboursés – repose sur les partenariats. Les particuliers – soit 7700 prêteurs sur les 18000 inscrits – représentent moins de 15% des sommes prêtées. À l'inverse, institutionnels, *family offices* et investisseurs apprécient de pouvoir diversifier leurs actifs financiers vers les petites entreprises.

La rentabilité suspendue aux investissements

Pour Lendix, qui compte 35 salariés, la rentabilité n'est pas encore au menu. Une situation assumée au nom de la conquête. Mais, Olivier Goy le promet : avec plus de 100 millions prêtés par an (en 2018), les activités françaises auront atteint leur point mort.



Olivier Goy, cofondateur de la plateforme Lendix.



Les chiffres de l'économie participative en France

Évolution des fonds collectés



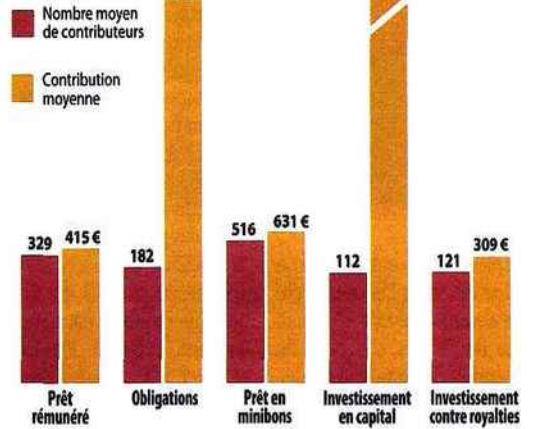
Fonds collectés pour l'investissement



3
millions d'€

C'est la somme empruntée en mai, via Lendix, par Reworld Media, propriétaire des titres Auto Moto, Marie France, Maison & Travaux, Télé Magazine... Il s'agit du montant le plus élevé financé par une plateforme de prêt française.

Nombre de contributeurs par projet et montant versé



FOTOLIA - SOURCE DES GRAPHIQUES: KPMG